



## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 16/9097/2018  
17 septembre 2018

### **Amnesty International demande au Conseil des droits de l'homme de l'ONU de poursuivre l'examen de la situation au Burundi dans un contexte de violations qui perdurent et d'absence de coopération**

*Déclaration présentée dans le cadre du dialogue interactif avec la commission d'enquête sur la situation des droits humains au Burundi lors de la 39<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme*

Amnesty International remercie la commission d'enquête pour son rapport et pour avoir rendu compte des violations des droits humains qui perdurent au Burundi.

Les répercussions négatives de la crise politique sur les droits économiques et sociaux au Burundi sont très préoccupantes. La commission a établi que l'augmentation des taxes appauvrit la population, tandis que des citoyens subissent des mauvais traitements lorsqu'ils ne peuvent ou ne veulent pas verser leur contribution « volontaire » aux élections de 2020. Ces éléments sont cohérents avec les précédentes conclusions d'Amnesty International au sujet des actes de harcèlement infligés à des personnes ayant refusé de verser leur contribution au parti au pouvoir. Les habitants se sont également plaints de l'augmentation des impôts locaux, se retrouvant bien souvent dans l'incapacité de faire la distinction entre taxes officielles et actes d'extorsion.<sup>1</sup>

La commission d'enquête recommande que le Burundi, avec l'appui de la communauté internationale, mette sur pied des mécanismes ad hoc chargés d'enquêter sur les violations des droits humains et de poursuivre les auteurs présumés des crimes de droit international sur lesquels la Cour pénale internationale ne mène pas d'investigations. Amnesty International partage l'objectif de la commission, à savoir prévenir les failles en matière d'obligation de rendre des comptes. La commission peut-elle fournir de plus amples détails sur la composition et le fonctionnement de ces mécanismes ad hoc ?

Enfin, Amnesty International est déçue d'apprendre que le Burundi refuse de coopérer avec la commission, mais aussi avec l'équipe d'experts mandatée avec le soutien du pays<sup>2</sup>, démontrant une

---

<sup>1</sup> Amnesty International : *Se soumettre ou fuir. La répression et l'insécurité poussent les Burundais à l'exil*, 29 septembre 2017, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/7139/2017/fr/>

<sup>2</sup> Lors de la session du Conseil des droits de l'homme de septembre 2017, le Burundi a voté en faveur de la résolution 36/2, qui demandait au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme d'envoyer une équipe de trois experts au Burundi pour ouvrir le dialogue avec les autorités burundaises et toutes les parties concernées, afin de recueillir des informations relatives aux violations des droits humains et de les transmettre aux autorités judiciaires nationales, en vue de garantir l'obligation de rendre des comptes, et de formuler des recommandations en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

nouvelle fois qu'il importe de poursuivre l'examen ; aussi Amnesty International invite-t-elle le Conseil à renouveler le mandat de la commission.

#### **COMPLEMENT D'INFORMATION**

Cette déclaration se fonde sur une déclaration orale présentée devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 17 septembre dans le cadre du dialogue interactif avec la commission d'enquête sur le Burundi, à la suite de la présentation de son rapport final.